

Strasbourg, le 26 OCT. 2022

Direction Générale Adjointe Ressources

Direction des Ressources Humaines
Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail
Service Dialogue Social

Dossier suivi par : Loïc BILAND

Tél. : 03 88 76 66 31

Mél. : loic.biland@alsace.eu

Madame Nathalie RAYNARD
Secrétaire de section
Syndicat CFDT CeA
Hôtel de la Collectivité
Place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Madame la Secrétaire de section,

J'ai bien pris note de votre courrier du 30 août 2022, par lequel votre organisation syndicale sollicitait l'octroi d'une prime exceptionnelle aux assistants familiaux.

Lors du Comité Technique du 3 octobre 2022 et de la réunion préparatoire du 26 septembre 2022, les contours d'une proposition d'attribution d'un complément exceptionnel de rémunération en faveur du pouvoir d'achat aux assistants familiaux ont été abordés.

Il a été proposé l'attribution d'un complément exceptionnel de rémunération d'une valeur de 200 € brut versé sous forme d'un versement unique sur le salaire du mois de novembre 2022. Ce montant est identique au Complément Indemnitaire Annuel (CIA) exceptionnel qui a été versé aux agents titulaires et contractuels de la Collectivité au mois d'août 2022.

Ce complément exceptionnel de rémunération sera versé à tous les assistants familiaux employés au mois d'octobre 2022 par la Collectivité européenne d'Alsace, y compris ceux résidant hors du territoire alsacien, soit près de 600 agents et agentes.

Le Comité Technique de la Collectivité a été consulté et a émis un avis favorable sur cette proposition lors de la réunion du 3 octobre 2022. Votre organisation syndicale a notamment pu faire part de ses remarques lors de cette réunion.

Ainsi, je vous confirme que cette proposition de prime exceptionnelle sera soumise à la délibération du Conseil d'Alsace, lors de sa séance plénière du jeudi 20 octobre 2022.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire de section, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources



Stéphanie TACHON

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.